



CAP NEWS 3

Cap Patrimoine pour Tous

EDITORIAL

L'actualité des événements culturels et touristiques est très fournie pour cet hiver. Faute de pouvoir tout annoncer, nous avons relevé un certain nombre d'expositions et de conférences parmi celles qui peuvent particulièrement enrichir notre bagage de connaissances en vue de futurs guidages. Dans la mesure du possible, nous signalerons ou rappellerons les liens qui peuvent être faits entre ces expositions et ce que nous pouvons découvrir sur le terrain. Et ceci aussi sans la moindre prétention à être exhaustifs.

Nous poursuivons également notre recherche d'informations utiles pour les guides. Tout d'abord avec une nouvelle rubrique consacrée aux centres de documentations qui peuvent vous être utiles pour vos préparations de conférences, guidages ou travaux de recherche. Ces centres sont nombreux, forts riches mais souvent insuffisamment connus.

Ensuite en poursuivant l'analyse du statut social et fiscal des guides. Ici nous nous intéresserons aux possibilités de cumuler des revenus professionnels avec une pension.

Si vous avez des informations à partager ou des propositions d'articles, n'hésitez surtout pas à nous les envoyer via notre adresse courriel cap.patrimoine.pour.tous@gmail.com !

Bonne lecture et bonne saison d'hiver à tous

L'équipe de CAP Patrimoine pour Tous

NUMERO 3 - Novembre 2013

SOMMAIRE

P2 : **Centre de documentation** :
le Centre Albert Marinus

P3 : **Conférences**

- La chasse de sainte Ursule de Hans Memling et son rayonnement hors de Bruges
- Histoires et anecdotes de 17 bourgmestres bruxellois depuis 1830.

P4 : **Statut social et fiscal des guides** : révision des revenus autorisés comme pensionné

Expositions

P6: Henry van de Velde – Passion Fonction Beauté. Les lieux évocateurs de son œuvre.

P8 : Fin prématurée de l'exposition « L'héritage de Rogier van der Weyden - La peinture à Bruxelles 1450 – 1520 ». Où parler de cet artiste à Tournai, Bruxelles... ?

Rubrique Centres de documentation.

Centre Albert Marinus



Géré par la commune de Woluwé-Saint-Lambert, il s'est construit autour d'un trésor : la bibliothèque personnelle et les archives d'Albert Marinus (1886 – 1979).

Eminent sociologue, folkloriste et humaniste, il fut longtemps « le grand spécialiste du folklore » :

- à Bruxelles : il fut avec nos amis les Arbalétriers de Saint Georges le créateur en 1930 de l'Ommegang que nous pouvons encore admirer chaque année ;
- en Brabant comme directeur du Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province et rédacteur de la revue « Le Folklore brabançon » ;
- en Belgique, où il défendit l'idée de musées de plein air comme Bokrijk et le Fourneau Saint-Michel ; et au niveau international, notamment via l'UNESCO. L'idée du folklore comme Patrimoine immatériel de l'Humanité lui doit beaucoup.

Le Centre poursuit cette œuvre. Il a ainsi été à la base de la très belle exposition « Ommegang ! » que l'on pouvait visiter cet été au Coudenberg.

Actuellement il rassemble plus de 2400 ouvrages et revues, liés au folklore, à l'histoire et au patrimoine de nos régions ainsi qu'un très grand nombre de revues et met à votre disposition un outil de recherche très pratique et assez unique. Tous leurs articles sont analysés avec recherches de mots-clés repris dans leurs ordinateurs et qui peuvent servir de références pour des recherches.

Je l'ai testé pour vous avec une question hyper pointue : « *Avez-vous des articles ou livres parlant de Sainte Wilgeforte (une « femme à barbe » invoquées dans certaines de nos églises par les épouses qui en avaient marre de leur mari !).* » Une semaine après avoir envoyé le courriel avec cette question, j'ai obtenu une liste de références bibliographiques et un rendez-vous. Sur place, j'ai été très aimablement reçu par le conservateur, Jean-Paul Heerbrandt. Toutes les revues de la liste disponibles au Centre étaient prêtes et je n'ai plus eu qu'à photocopier (gratuitement !) les articles qui m'intéressaient. Quel service !

Si vous désirez faire appel à eux, vous pouvez vous rendre sur place mais le plus efficace est de leur préciser l'objet de vos recherches à l'avance par téléphone ou e-mail.

Le Centre Albert Marinus est accessible tous les jours du lundi au vendredi de 9 à 17 heures.

Le centre de documentation est ouvert aux mêmes moments, sur rendez-vous préalable.

Adresse : Musée communal de Woluwe-Saint-Lambert 40, rue de la Charrette 1200 Bruxelles

Tél/Fax : 02/762.62.14 Courriel : fondationmarinus@hotmail.com – info@albertmarinus.org

Notre prochain article sera consacré à la Bibliothèque René Pechère, spécialisée dans l'art et l'histoire de nos parcs et jardins. D'ici là, bonnes recherches !

CONFÉRENCES

Société Royale d'Archéologie de Bruxelles

CONFÉRENCE

Mardi 17 décembre 2013 à 18 h 45

La chasse de sainte Ursule de Hans Memling et son rayonnement hors de Bruges

par Didier MARTENS
(Université libre de Bruxelles)



Conservart

Adresse : Auditorium Conservart, 985, chaussée d'Alseberg, 1180, Bruxelles (Uccle - Globe).

Contacts : tél : 02/332.25.38, e-mail : conservart@skynet.be

Accès par les transports en commun : trams 4 et 51, bus 40, 43, 60, train : gare d'Uccle-Calevoet.

L'entrée de l'auditoire se situe dans le bas du parking, à droite.

Les soirées-conférences s'organisent comme suit :

18h15 : accueil

18h45 : conférence

19h30 : débat

19h45 : conversation détendue en présence de l'orateur :

Sandwichs et boissons (payant).

L'entrée est libre.



**Histoires et anecdotes
de 17 bourgmestres
bruxellois depuis 1830**

Conférence par
Eric Demarbaix
10 décembre 2013
à 20 h 00

**Musée des
Arbalétriers**
Place Royale 7/9
Impasse Borgendael
1000 Bruxelles

STATUT SOCIAL ET FISCAL DES GUIDES

REVISION DES REVENUS AUTORISES COMME PENSIONNE(E)

Peut-on cumuler sa pension avec d'autres revenus professionnels, comme par exemple ceux liés à une activité de guide touristique ou de conférencier?

Sans problème si ces rémunérations peuvent être considérées comme des revenus occasionnels ou entrent dans le cadre d'indemnités comme volontaire versées par une asbl (plafonnées en 2013 à 1308,38€ par an - voir notre article complet à ce sujet dans Cap News n°1 de juillet 2013).

Mais si il s'agit d'une activité professionnelle régulière et/ou générant des revenus plus élevés ? Dans ce cas, vous serez amenés à travailler comme indépendant ou salarié. Sachez qu'en 2013, les règles et les plafonds ont été revus concernant les revenus autorisés pour les pensionnés.

En résumé : oui vous pouvez encore travailler mais les limites changent en fonction de votre âge et de vos années de carrière comme salarié, indépendant ou fonctionnaire.



Combien puis-je gagner ?

- 1) Vous avez 65 ans ou plus et au moment de prendre votre retraite vous pouvez justifier de 42 ans de carrière. Dans ce cas, vous pouvez maintenant cumuler votre pension avec des revenus de salarié ou d'indépendant sans aucune limite pour ces revenus.
- 2) Vous avez 65 ans et au moment de prendre votre retraite vous avez moins de 42 ans de carrière
 - a. Comme salarié(e) vous pouvez gagner au maximum par an 21.865€ (26.596€ si vous avez un ou des enfants à charge). NB : il s'agit de vos revenus imposables et non de votre salaire net annuel.
 - b. Comme indépendant(e) le maximum est de 17.492€ (21.277€ avec enfant à charge). Ici il s'agit de vos revenus imposables bruts - déduction faite de vos cotisations et charges professionnelles (et non de votre chiffre d'affaire brut).
- 3) Vous avez moins de 65 ans, ces plafonds seront beaucoup moins élevés :
 - a. Salarié(e) : 7.570€ (11.355€ avec enfant à charge).
 - b. Indépendant(e) : 6.056€ (9.084€ avec enfant à charge).
- 4) Comme veuve ou veuf, vous bénéficiez d'une pension de survie et avez moins de 65 ans.
 Dans ce cas, les plafonds sont plus avantageux que pour un pensionné ordinaire
 - a. Salarié(e) : 17.625€ (22.032 € avec enfant à charge).
 - b. Indépendant(e) : 14.100€ (17.625€ avec enfant à charge).

Les montants annuels ci-dessus sont ceux concernant les revenus 2013 et seront indexés en 2014.

Et si je dépasse les plafonds de revenus autorisés ?

Cela peut entraîner une réduction ou une suppression de votre pension.

- Vous dépassez le plafond de moins de 25% : votre pension sera réduite du même pourcentage. Exemple : comme indépendant de moins de 65 ans et sans enfant à charge, votre plafond est de 6.056€. Vous gagnez 6.661€ soit 10% de plus. Votre pension sera donc réduite de 10% pour l'année concernée.
- Vous dépassez le plafond de 25% ou plus: la sanction est très lourde. Votre pension sera supprimée pour l'année de dépassement !
- Vous touchez une pension au taux ménage. Si l'un des conjoints dépasse le plafond de 25% ou plus, sa pension est supprimée. Par conséquent l'autre conjoint touchera une pension au taux isolé (soit 80% du taux ménage) !

Quel impact sur vos impôts ?

Si vous avez un revenu professionnel complémentaire, la réduction d'impôt à laquelle vous avez droit comme pensionné sera fortement diminuée. Une simulation d'impôt sera donc utile pour vérifier combien votre activité vous rapportera finalement net.

Dois-je informer mon organisme de pension ?

Les formalités ont été simplifiées. Renseignez-vous auprès de votre organisme de pension qui vous indiquera si une déclaration préalable est encore nécessaire et dans ce cas vous fournira le formulaire ad hoc.

Attention, avec ou sans déclaration préalable, votre organisme de pension peut vous demander des informations sur vos activités et vos revenus. Il faut lui répondre endéans les 45 jours. L'absence de réponse peut entraîner une suspension de votre pension !

Bernard

EXPOSITIONS

Henry van de Velde – Passion Fonction Beauté

Musée du Cinquantenaire 13 septembre 2013 – 12 janvier 2014

A l'occasion du 150^e anniversaire de sa naissance, le Cinquantenaire présente une grande rétrospective dédiée à Henry van de Velde, artiste incontournable de l'Art Nouveau, du Bauhaus et du Modernisme. Elle est structurée autour de quatre grandes étapes de sa carrière :

la première période belge (1883-1900), la période allemande (1900-1917),

la période néerlandaise (1919-1927) et la seconde période belge (1925-1939).

Plus de 500 meubles et objets plus d'innombrables documents illustrent ses talents multiples comme peintre, décorateur, designer, architecte et pédagogue. Avec notamment les célèbres chandeliers Art Nouveau emblèmes de l'exposition et qui font la fierté des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.



En dehors de l'exposition, voici quelques lieux évocateurs à Bruxelles et alentours.

L'abbaye de la Cambre tout d'abord. Henry Van de Velde y fut en 1927 le fondateur de l'Ecole de La Cambre, à l'époque Institut supérieur des arts décoratifs.



Non loin de là, avenue Roosevelt, face à l'ULB, deux œuvres modernistes de van de Velde



Hôtel van de Velde, 27 av. Roosevelt

Maison Cohen, 60 av. Roosevelt

L'Hôtel van de Velde, construit en 1930 abrite aujourd'hui des salles d'exposition, un studio de tournage, l'option Cinéma d'animation et des cours artistiques de l'école de la Cambre.

Dans le quartier de l'avenue Louise, l'Hôtel Otlet et l'Hôtel de Brouckère, nous parlent de sa période Art Nouveau.



Hôtel Otlet

Industriel, mécène et humaniste, Paul Otlet fut avec Henri La Fontaine un des deux fondateurs du Mundaneum (surnommé le Google de papier). Pour sa résidence située 48 rue de Livourne, construite par l'architecte Octave Van Rysselberghe, il fit appel à van de Velde pour la décoration intérieure et le mobilier



L'Hôtel de Brouckère, rue Jacques Jordaens 34, fut aussi, en 1898, le fruit d'une collaboration avec Octave Van Rysselberghe. Mais avec ici pour van de Velde un rôle plus actif et une influence plus marquée sur l'architecture même du bâtiment. Il en signa également la décoration intérieure et le mobilier juste avant de s'installer en Allemagne.

Parlons enfin des deux maisons personnelles d'Henry van de Velde à Uccle et Tervueren.

Celle d'Uccle, située avenue Vanderaey 102, dans le quartier du Dieweg a eu les honneurs de la presse cet été en raison de sa mise en vente à un prix disons ... hors de portée des moyens d'un guide touristique. Voici l'article paru le 25 juin 2013 dans Le Vif Weekend.

La villa "Bloemenwerf", conçue par l'architecte belge Henry van de Velde en 1895 à Uccle, a été mise en vente il y a une semaine, pour un montant de 2,45 millions d'euros.



« Ce sont les enfants van de Velde qui ont demandé à l'entreprise de vendre la propriété, dont la maison, le jardin et plusieurs meubles sont classés. L'agence immobilière a confirmé l'information mardi.

La maison de style Art nouveau, dans laquelle l'artiste et architecte Henry van de Velde et son épouse ont vécu et travaillé pendant plusieurs années, comprend deux étages pour 460 m² de surface habitable. Le tracé du jardin "à l'anglaise", qui s'étend sur 27 ares, est l'oeuvre de l'épouse de van de Velde, Maria Sèthe.

La villa est la première oeuvre architecturale du Belge. Il l'a entièrement conçue pour lui-même, appliquant ses principes esthétiques aussi bien à la façade qu'à l'aménagement intérieur et aux objets usuels de la maison. Il quittera le lieu en 1900 pour s'installer en Allemagne, où il continuera son travail d'architecte, jusqu'à son décès en 1957 en Suisse. »

La Nouvelle Maison (Tervueren, 1927-28) située à l'angle de l'avenue de Tervuren et de l'avenue Albert (n°1) fut sa dernière demeure (comme logement, pas comme cimetière bien entendu !) en Belgique. François Schuiten l'a dessinée pour une série de timbres commémoratifs consacrés à van de Velde.



Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la visite de cette exposition et lors de vos balades sur les traces de celui qui fut un de nos plus grands artistes.

Bernard

EXPOSITIONS

Fin prématurée de l'exposition « L'héritage de Rogier van der Weyden - La peinture à Bruxelles 1450 – 1520 ».

Des problèmes d'infiltration d'eau suite à des travaux aux toitures des Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles ont entraîné ce 21 novembre la fermeture de l'exposition initialement prévue jusque fin janvier. Aucune œuvre n'a heureusement été directement touchée mais par esprit de précaution et pour préserver la réputation des Beaux-Arts, les responsables du musée ont choisi de ne prendre aucun risque. Une situation particulièrement désagréable pour le musée et très certainement aussi pour les guides mobilisés pour cette exposition !

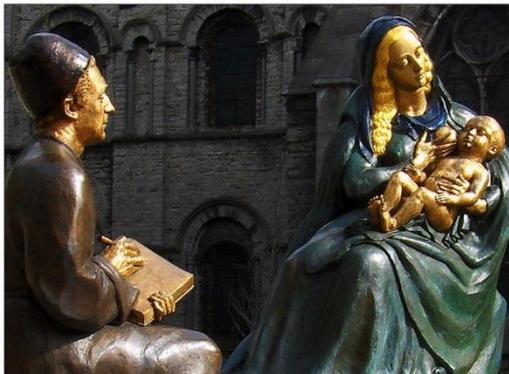
Si vous voulez néanmoins voir ou revoir les œuvres de Rogier van der Weyden en Belgique, vous en trouverez notamment aux Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles et au Groeningen Museum de Bruges.

Et tant pis pour ceux qui comme moi avaient prévu d'attendre la fin d'année pour la visiter !



Où pouvons-nous comme guides évoquer sa vie et son œuvre ?

A Tournai tout d'abord où il est né vers 1400 sous nom de Roger de la Pasture et où il apprit son métier dans l'atelier de Robert Campin (le Maître de Flémalle). L'endroit idéal : la place du Vieux Marché aux Poteries, au pied de la cathédrale. La ville y a placé une statue « Saint-Luc peignant la vierge » basée sur le tableau du même nom (Groeningen Museum – Bruges) où le saint est considéré comme un autoportrait du peintre.



Bien entendu à Bruxelles dont il devint le peintre officiel de la ville en 1435, et plus particulièrement :

- Devant l'Hôtel de Ville pour lequel il réalisa des tableaux de justice destinés à rappeler leurs devoirs aux échevins et magistrats bruxellois : « La justice de Trajan » et « La Justice d'Herkenbald ». Ces œuvres ont brûlé lors du grand incendie du bombardement de 1695.

Ce rappel d'une justice à la fois intransigeante et impartiale est toujours illustré par un des chapiteaux de la façade (Escalier des lions). Il est lui aussi consacré à la justice d'Herkenbald, cet échevin bruxellois intègre qui préféra égorger son propre neveu, coupable de viol, que de le voir échapper à tout châtiment. On peut aussi évoquer ces œuvres détruites à travers un tableau de justice d'un autre peintre du XVe siècle : la Justice d'Othon de Thierry Bouts (Musées des Beaux-Arts de Bruxelles).



La justice d'Othon



Le chapiteau d'Herkenbald (au premier plan la scène d'égorgement)

- Au Coudenberg, fréquenté par Rogier comme peintre de la Cour des Ducs de Bourgogne. Cherchez-y les clés de voûte illustrées du « briquet bourguignon ». Ces mêmes briquets forment les maillons du collier de l'Ordre de la Toison d'or portés par les grands personnages de cette cour peints par van der Weyden, comme ceux de Philippe le Bon (Musée des Beaux-Arts de Dijon) et Charles le Téméraire (Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles).



Clé de voûte – Coudenberg



Charles le Téméraire

- Au Mont des Arts, devant la Bibliothèque royale, héritière de celle des Ducs de Bourgogne et qui conserve les Chroniques de Hainaut et la célèbre enluminure de van der Weyden illustrant la remise de ce manuscrit à Philippe le Bon.



- A la cathédrale (qui à son époque était encore collégiale Sainte Gudule), où il fut enterré en 1464 au pied le de l'autel de la confrérie des peintres dont il avait peint le retable.
- Moins connu : à la Chartreuse de Herne (Hérinnes-lez-Enghien) en Brabant flamand, où son fils Corneille se retira comme moine. Rogier offrit un tableau à cette chartreuse, la plus ancienne du Brabant. L'office du tourisme de Herne propose un [circuit de découverte combiné avec une visite de la ville voisine : Enghien](#).

Et probablement à bien d'autres endroits encore. N'hésitez pas à partager avec nos lecteurs vos infos ou photos.

Bernard

CAP Patrimoine pour Tous

Editeur responsable : P. BACH

Siège social : Rue des Taillis, 43 -- B-1420 Braine-l'Alleud

N° d'entreprise : 871 190 949

Tél. : 32 (0)2 384 41 08 -- Fax : 32 (0)2 384 91 12

Antenne bruxelloise : Rue Charles Bernaerts, 24 – B-1180 Uccle

GSM Présidente (Pascale Bach) : 32 (0)476 66 40 22

GSM Secrétaire (Michel Charlier) : 32 (0)476 54 82 16

GSM Trésorier (Bernard Slachmuylder) : 32 (0)478 66 72 68

TEL Administratrice (Patricia De Mesmaeker) : 32 (0)10 84 15 62

Le contenu des articles reste sous la responsabilité des auteurs.

Courriel : cap.patrimoine.pour.tous@gmail.com -- Internet : www.cap-patrimoine-pour-tous.org

Compte bancaire : BIC GEBABEBB -- IBAN BE18 1430 6297 8565